Amon® EV

Désherbant sélectifdes arbres et arbustes d'ornement, plantations, pépinières, cultures du muguet.

PROPRIÉTÉS

Grâce à l'action de la **pendiméthaline**,
Amon® EV empêche les mauvaises herbes de lever et de se développer,
en toute sécurité pour les plantations.

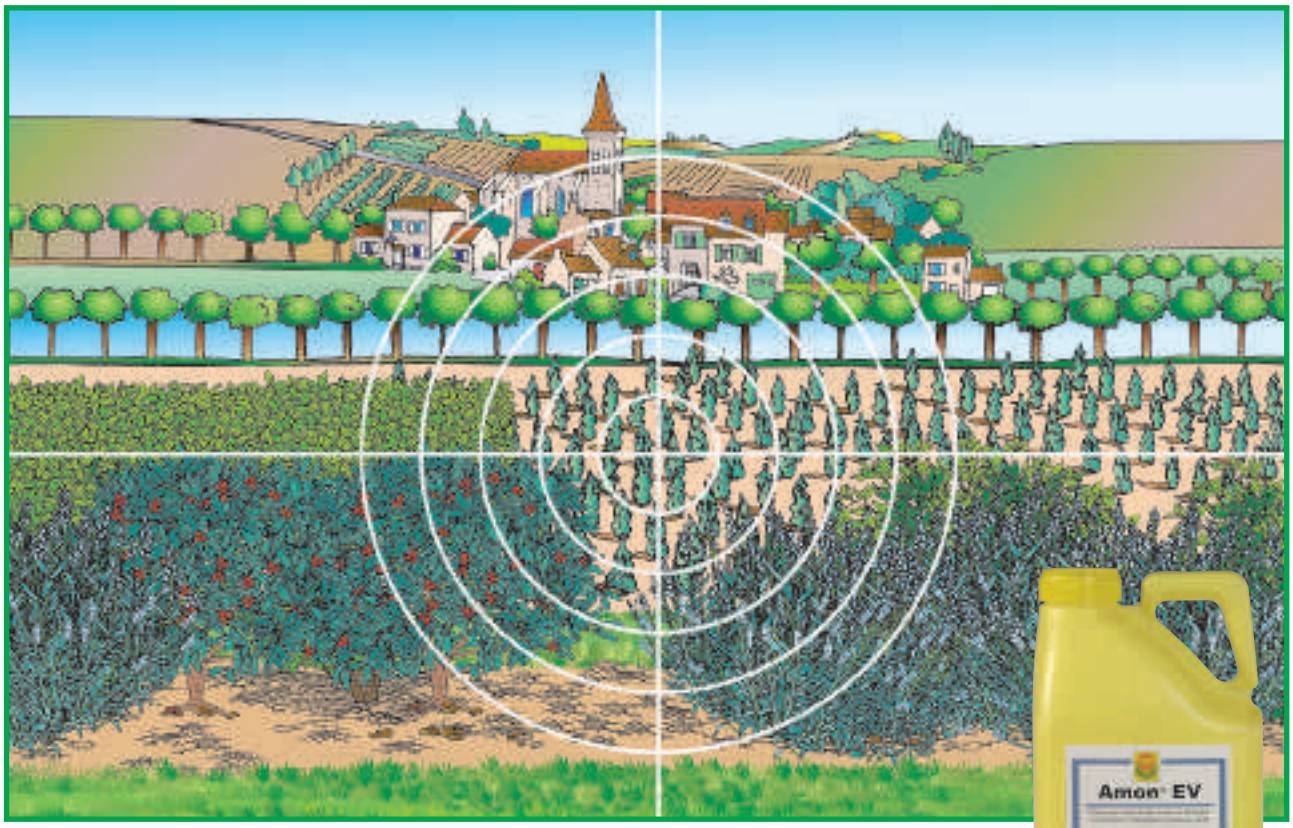

CONDITIONNEMENT : **bidon de 4 litres.**

DOMAINE D'APPLICATION

Amon® EV est un désherbant sélectifdes cultures du muguet, des arbres et arbustes d'ornement, feuillus et conifères, en pépinières et espaces verts.

Amon® EV est utilisé sur un sol propre pour le désherbage :

- des pépinières
- des plantations
- des massifs ornementaux d'arbres ou arbustes dans les villes
- des terre-pleins centraux d'autoroutes
- des plantations urbaines : arbres d'alignement sur trottoirs, places publiques, etc...
- des cultures du muguet

PROPRIÉTÉS

Appliquée en pré-levée des mauvaises herbes, la pendiméthaline agit par blocage de la division et de l'élongation cellulaire dans les méristèmes des tigelles et des jeunes racines des mauvaises herbes en germination. La plupart des adventices sont détruites avant de lever. Si elles y parviennent, elles restent bloquées au stade de plantules et dépérissent.

Amon® EV est un anti-germinatifet maîtrise les levées échelonnées.

EFFICACITÉ

Amon® EV présente une longue durée d'action et est efficace sur les principales dicotylédones et graminées annuelles :

Amarante	Fumeterre	Mouron rouge	Renoncules
Arroche	Galeopsis	Mouron blanc	Renouée persicaire
Camomille	Galinsoga	Myosotis	Renouée des oiseaux
Capselle	Lamier	Ortie royale	Réséda
Chénopodes	Mercuriale	Pensée	Véroniques
Coquelicot	Morelle	Pourpier	Vulpin
Agrostide	Panic	Pâturin	Sétaire
Digitaire			

UNE EFFICACITÉ OPTIMISÉE

La formulation NOVOTECHpermet de ne conserver que les principes actifs à l'action herbicide en éliminant les solvants organiques. Ce procédé permet ainsi l'optimisation de l'activité biologique de la matière active.

SÉLECTIVITÉ

Amon EV est sélectifde très nombreuses espèces ornementales tant feuillus que conifères.

La sélectivité d'**Amon® EV** est une sélectivité de position : le produit se fixe dans les deux premiers centimètres du sol, hors d'atteinte des racines des végétaux à conserver.

ARBRES FEUILLUS	ARBUSTES FEUILLUS	
Pommier à fleurs	Abelia	Cornouiller
Palmier dattier	Arbousier	Cotoneaster
Platane	Aucuba	Deutzia
Pêcher	Epine vinette	Fusain
Cerisier à fleurs	Buis	Forsythia
Chêne	Callistemon	Mauve en arbre
Saule	Camelia	Houx
Tilleul	Ceanothe	Lilas des Indes
Orme	Cognassier du Japon	Troène
Erable	Bambou	Mahonia
Marronnier	Laurier rose	CONIFERES
Bouleau	Seringat	Sapin
Cryptomeria	Pittosporum	Faux-cyprès
Frêne	Laurier cerise	Cyprès de Leyland
Arbre aux cent écus	Laurier du Portugal	Genévrier
Févier	Spirée	Epicéa
Noyer	Lilas	Pin
Copalme	Viorne	Sapin de Douglas
Magnolia	Laurier tin	Sequoia
		If
		Thuya
		Weigelia

DOSES ET MODE D'EMPLOI

Doses homologuées

- désherbage sélectifdu muguet : 3,3 l/ha
- désherbage sélectifdes arbres et arbustes d'ornement, plantations : 8 l/ha
- désherbage sélectifdes arbres et arbustes d'ornement, pépinières : 8 l/ha

N.B. : Dose conseillée pour les cultures en conteneurs : 6 l/ha

Doses d'utilisation conseillées **		
Application en plein ou en localisé sur arbres et arbustes	Pulvérisateur porté	Pulvérisateur à dos
	1 l pour 100 l d'eau pour 1250 m²	10 cl pour 10 l d'eau pour 125 m²

*** sur la base de 800 l d'eau par hectare***

Amon® EV s'applique avec un pulvérisateur à dos ou porté.

- Agiter le bidon avant dilution et mettre **Amon® EV** dans le pulvérisateur rempli à moitié d'eau, si possible avec agitation, puis compléter le volume d'eau dans la cuve.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Amon® EV s'utilise pendant la période de repos végétatifdes arbres et arbustes, donc en automne/hiver, dès la fin octobre.

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Période optimale Période possible

- Appliquer en plein, sur sol propre, bien préparé, peu motteux et suffisamment ressuyé.
- Le traitement est conseillé par temps de pluie ou humide (sinon prévoir un arrosage d'une dizaine de mm dans la semaine suivant l'application)

NE PAS TRAITER :

- les semis, les plantes de moins d'un an (boutures...)
- les végétaux mal enracinés
- ne pas appliquer sur sol trop filtrant (faiblement pourvu en argile, moins de 15%) et sur sol très humifère

Conserver **Amon® EV** à une température inférieure à 35°C et à l'abri du soleil. Craint le gel.

COMPOSITION

400 g/l de pendiméthaline*

sous forme de suspension concentrée (SC)

AMM n°2020238
Sans classement toxicologique
* un produit de BASF Agro

Formulation NOVOTECH

NB : nous rappelons que toute utilisation pour un usage non autorisé à la vente et non conforme à nos préconisations est interdite.
Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette.

IMPORTANT

Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage, qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces. Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de vente du Ministère Français de l'Agriculture. COMPO France ne saurait être en aucun cas tenue pour responsabledes conséquences inhérentes à toute copie de cette notice technique, totale ou partielle, et la diffusion ou l'utilisation non autorisée de cette dernière.

Nos fiches de données de sécurité sont disponibles sur : www.quickfds.com

® Marque déposée BASF - CIP 16002 - Novembre 2006 - Impression : www.graphic-eclair.fr - 01 43 30 99 99

COMPO France SAS
Division COMPO Professionnel
49 avenue Georges Pompidou - 92593 Levallois-Perret cedex
Tél : 01 49 64 59 50 - Télécopie : 01 49 64 59 90
RCS Besançon 345 408 272

www.compo-pro.fr